

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

SEANCE ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

A PRESENTER A L'INSTANCE

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE/L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Textes de référence :

-  Code du travail – art. L.4122-1 - disposition applicable dans le secteur privé (entreprises où sont habituellement employés plus de 20 agents) dont la collectivité peut utilement s'inspirer.
-  Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi que la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale – art.43.

Principe

L'Autorité territoriale adopte un règlement intérieur fixant les règles générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité/établissement public : horaires de travail, discipline, réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ...

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT PUBLIC :
..... Commune :
Personne en charge du dossier
☎ :/...../...../...../...../...../...../..... Mail :
Nombre d'agents : ➔ Titulaires : Stagiaires : Contractuels :

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

- La création du règlement intérieur**
 - La modification du règlement intérieur :** Date du dernier avis du CT/CHSCT ou CST
- Les modifications portent sur (citer les articles concernés) :
.....
.....
.....

Consultation du personnel : oui date(s) : non

Pièces à joindre obligatoirement à la saisine :

- Projet de règlement intérieur depages dontd'annexes listées ci-après :
- Liste d'émargement Procédure alcool Journée solidarité Organigramme
- Protection sociale complémentaire
- et le cas échéant :**
- Temps partiel Astreintes Compte épargne temps
- Délibération portant sur les autorisations spéciales d'absences pour évènements familiaux
- Délibération portant sur le régime indemnitaire
- Autre(s) décision(s)

Fait à, le

Cachet et signature de l'autorité territoriale